

**COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 26.04.11**

De Mr BOILEAU Jean-Claude, Conseiller Municipal

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**I. Compte-rendu des Commissions municipales**

Compte-rendu Commission marché du 18 avril 2011 par Mr CRETTE Patrice, Vice-président de la dite commission

Présents: P Crette, M Bugeaud, J Fouchard, F Achelle

Police Municipale: B Leguern, F Frottier A Gossuin

Service Technique : R Menanteau

Intervenant: J Dromart

Absent excusé : D Sonnette

P.Crette fait lecture du courrier de la fédération Nationale des Syndicats des Commerçants des Marchés de France reçu en Mairie le 22-03-2011.

Contenu du Courrier :

« Madame Josette BERTHOME

31 rue des Grands Riaux

85180 LE CHÂTEAU D'OLONNE

LE 18 Mars 2011

Objet : COMMISSIONS DES FOIRES ET MARCHES

Monsieur le Maire,

Chacun reconnaît que le bon déroulement d'un marché dépend d'une réelle concertation entre la municipalité et les commerçants.

A cet effet, l'article L2224.18 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 34 de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 dispose :

« Les délibérations du conseil municipal relatives à la création, au transfert ou à la suppression de halles ou de marchés communaux sont prises après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis ». Le régime des droits de place et de stationnement sur les halles et les marchés est défini conformément aux dispositions d'un cahier des charges ou d'un règlement établi par l'autorité municipale après consultation des organisations professionnelles intéressées.

Ne sont des organisations professionnelles reconnues, que les syndicats professionnels régis par la loi dite « Waldeck Rousseau, du 21 mars 1884 »

A ce titre le syndicat départemental des commerçants des marchés de Vendée, a, lors de son Assemblée Générale tenue à la CCI de la Vendée, le 15 mars 2011, mandaté pour le représenter à la commission des marchés de votre commune les commerçants suivants :

- Madame Marcelle BEDUNEAU, Saint Jean d'Ecosse, 85540 SAINT VINCENT S/GRAON

- Monsieur Jérôme GABORIT, 23 rue de la courroie 85450 CHAILLE LES MARAIS

- Monsieur Christian BRODU, 55 rue du Pont Raveau 85430 LES CLOUZEUX

Nous vous remercions d'avance de l'accueil qui leur sera réservé, et restons persuadés qu'au sein de votre commission ces délégués sauront entretenir une collaboration fructueuse dans l'intérêt des marchés de votre ville

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente

P.S. Il serait souhaitable que la Présidente soit destinataire du compte-rendu de chaque commission »

En conclusion la Commission, à chaque réunion de travail sera tenue d'inviter les 3 Personnes citées dans le courrier. La Commission doit travailler pour constituer un règlement Marché, foire pour la Commune

d'Angles, plusieurs réunions sont à programmer, à la fin de l'élaboration. De ce dernier, nous le présenterons au syndicat des Commerçants des Marchés pour qu'il donne son avis.

#### Occupation du domaine public :

Mr CRETTE Patrice rappelle au Conseil Municipal l'autorisation donnée à un commerçant anglais d'occupation du domaine public sur 4m devant son local commercial situé 4 Rue Nationale à Angles.

Il informe des détails d'utilisation de cette autorisation :

- L'autorisation d'occupation n'est possible que les jours de marchés, foires et brocantes dans le centre ville.
- Si le commerçant n'occupe pas son emplacement avant 9h00, la Commune d'Angles se réserve le droit de l'utiliser pour un autre exposant, conformément au règlement du marché, foires, brocantes et animations commerciales.
- Aucune occupation supplémentaire n'est acceptée en dehors des dates prédéfinies sans l'autorisation de la Commune d'Angles.
- Un plan de situation montre l'emplacement prévu.

#### Intervention de Mr J.Dromart

Sa demande intervient sur la convention des Marchés et que celle-ci soit applicable dès le mois de Mai 2011.

Rôle du service technique : verrouiller le centre bourg pour 9h et déverrouiller après le nettoyage 15h30.

Rôle du placier: prise pause du déjeuner (12h à 13h) retirer l'axe de fermeture pour le libre accès jusqu'à ce que les commerçants se retirent fin de la foire 13h00 à adapter pour les marchés d'été.

Ces dires sont à notifier sur la nouvelle convention à élaborer.

#### Abonnements 2011 :

Le point et la validation sur les demandes d'emplacements pour les Marchés d'Eté saison 2011 seront faits le 20 Mai lors de la prochaine réunion.

Pour la sécurité sur le marché rien n'a changé par rapport aux années précédentes. Au contraire le nouveau mobilier urbain installé par les services techniques est mis pour améliorer la sécurité.

Les pompiers peuvent toujours intervenir sur nos Foires et Marchés avec un brancard, ou avec le VSAB grâce à leur clef que nous leur avons fournie.

La police Municipale soumet l'idée de sous-traiter l'organisation et la gestion des Marchés et des Foires, ce qui allégerait la charge de travail des policiers et du service technique.

P.Crette demande à la Police Municipale et au Service Technique le chiffrage de cette éventualité, et le coût actuel des Marchés et des foires.

#### Questions diverses :

Deux commerçants à ce jour n'ont pas réglé leur dette 2010, la commission opte pour un courrier de rappel avant la mise en recouvrement sous huitaine.

A.Gossuin demande la possibilité de porter un tee-shirt de placier, avis favorable de la Commission, P.Crette mandate la Police pour aboutir à cette requête.

Fin de la séance 12h.

Prochaine réunion le 20 Mai à 9h30.

## **II. Budget Service Municipal du Tourisme**

### 1) Comptes administratifs et comptes de gestion 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr VANTHUYNE Guy, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2010 dressés par Mme BERTHAUX Catherine, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

a) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer comme ci-après ;

b) Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;

e) Approuve les comptes de gestion dressés par le Receveur Percepteur

**COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE ANNEXE SERVICE MUNICIPAL DU TOURISME</b>						
Opérations de l'exercice	108 292,42 €	144 407,84 €			108 292,42 €	144 407,84 €
TOTAUX	108 292,42 €	144 407,84 €	0,00 €	0,00 €	108 292,42 €	144 407,84 €
<i>Résultats de l'année 2010</i>		<b>36 115,42 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>36 115,42 €</b>

2) Vote du Budget primitif 2011

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2011 pour la section fonctionnement, qui s'équilibre à 176.408,49 €.

Principales dépenses : les charges de personnel passent de 50.925,81 € à 63.444,00 €, les fêtes et cérémonies pour 15.285,00 €, les publications pour 15.070,00 €.

Principales ressources : les redevances des services pour 5.774 €, la billetterie pour 1.645 €, la vente de produits en dépôt pour 504,96 €.

Pour équilibrer le budget la participation des communes s'établit à 90.047,97 €, dont 89.047,97 € pour la commune d'Angles (versement de séjour pour 44.100 € et subvention d'équilibre pour 44.947,97 €) et 1.000 € pour la commune de La Jonchère.

Mme le Maire nous informe que le Parc Interrégional du Marais Poitevin organise en Vendée entre le 2 et le 6 août 2011 un spectacle théâtral gratuit en plein air « Cyrano de Bergerac » interprété par la compagnie « Pirate ». Les Sables d'Olonne ont déjà retenu une date et La Tranche sur mer s'est également positionnée. Pour l'organisation de cette animation, la commune doit fournir le terrain à l'abri du bruit, une scène de 10m/8m, 200 sièges, les arrivées électriques, une salle à proximité et prendre en charge des repas pour 15 personnes et la mise en place et le rangement de l'installation.

Mr VANTHUYE Guy et Mr CRETTE Patrice soulignent que cette animation pour laquelle il faut faire acte de candidature avant le 30 avril 2011, n'a fait l'objet d'aucune évaluation financière et que les besoins matériels (8 personnes nécessaires pour le montage et le démontage) n'ont pas été étudiés et ne pourraient être résolus qu'en faisant appel à un très large bénévolat. Après discussion cette animation n'est pas retenue.

Les animations d'été font l'objet d'un débat sur le manque de nouveautés par rapport aux années précédentes et qu'il serait souhaitable de contacter les fédérations nationale, départementale et régionale pour apporter de nouvelles idées. Melle Elise Lardièrre assure que c'est déjà fait.

Mr VANTHUYE Guy et Mr CRETTE Patrice se déclarent démissionnaires des fonctions exercées au sein du Service Municipal du Tourisme, leur action et leur investissement ne trouvant aucun écho sur le fonctionnement de la structure.

2) Tarifs Billetterie

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants du SMT applicables à compter du 26 avril 2011.

Le Conseil Municipal précise que les prix de vente sont imposés par les fournisseurs et que les taux de commission sont fixés par convention.

**Billetterie Office de Tourisme d'Angles-la Jonchère**

<b><u>Prestataire &amp; Formule</u></b>	<b><u>Prix de Vente</u></b>	<b><u>Commission (pour info)*</u></b>
<b><u>Sovetours</u></b>		<b>8%</b>
Carnet * 10 tickets	<b>15,00 €</b>	

**Aquarium de la Rochelle**

Billet adulte	13,00 €	20%
Billet enfant	10,00 €	Stock/tarifs 2010
Billet adulte	14,00 €	Stock/tarifs 2010
Billet enfant	11,00 €	Tarifs 2011
		Tarifs 2011

**Tourisme Océan**

Puy du Fou

Grand Parc_Billet Adulte OS av 1er mai	18,90 €	10%
Grand Parc 2 jours_Billet Adulte OS av 1er mai	28,00 €	
Grand Parc_Billet Adulte OS av 1er juin	21,60 €	
Grand Parc 2 jours_Billet Adulte OS av 1er juin	32,00 €	
Grand Parc_Billet Adulte OS av 1er juillet	24,30 €	
Grand Parc 2 jours_Billet Adulte OS av 1er juillet	36,00 €	
Grand Parc_Billet Adulte	27,00 €	
Grand Parc_Billet Enfant (5 à 13 ans)	18,00 €	
Grand Parc 2 jours_Billet Adulte	40,00 €	
Grand Parc 2 jours_Billet Enfant (5 à 13 ans)	27,00 €	
Grand Parc 3 jours_Billet Adulte	45,00 €	
Grand Parc 3 jours_Billet Enfant (5 à 13 ans)	32,00 €	

Cinéscénie_Billet Adulte	25,00 €	5%
Cinéscénie_Billet Enfant (5 à 13 ans)	16,00 €	

Cinéscénie + Grand Parc_Billet Adulte	44,00 €	7%
Cinéscénie + Grand Parc_Billet Enfant (5 à 13 ans)	26,00 €	
Cinéscénie + Grand Parc 2 jours_Billet Adulte	55,00 €	
Cinéscénie + Grand Parc 2 jours_Billet Enfant (5 à 13 ans)	33,00 €	

**Tourisme Océan**

Puy du Fou

Tarifs handicapés

Grand Parc_Billet Adulte OS av 1er mai	14,18 €	10%
Grand Parc 2 jours_Billet Adulte OS av01/05	21,00 €	
Grand Parc_Billet Adulte OS av 1er juin	16,20 €	
Grand Parc 2 jours_Billet Adulte OS av 1er juin	24,00 €	
Grand Parc_Billet Adulte OS av 1er juillet	18,23 €	
Grand Parc 2 jours_Billet Adulte OS av 1er juillet	27,00 €	
Grand Parc_Billet Adulte	20,25 €	
Grand Parc_Billet Enfant (5 à 13 ans)	13,50 €	
Grand Parc 2 jours_Billet Adulte	30,00 €	
Grand Parc 2 jours_Billet Enfant (5 à 13 ans)	20,25 €	
Grand Parc 3 jours_Billet Adulte	33,75 €	
Grand Parc 3 jours_Billet Enfant (5 à 13 ans)	24,00 €	

Cinéscénie_Billet Adulte	18,75 €	5%
Cinéscénie_Billet Enfant (5 à 13 ans)	12,00 €	

Cinéscénie + Grand Parc_Billet Adulte	35,20 €	7%
Cinéscénie + Grand Parc_Billet Enfant (5 à 13 ans)	20,80 €	
Cinéscénie + Grand Parc 2 jours_Billet Adulte	44,00 €	
Cinéscénie + Grand Parc 2 jours_Billet Enfant (5 à 13 ans)	26,40 €	

**Tourisme Océan**

Futuroscope

Billet Adulte	35,00 €	10%
Billet Enfant (5 à 13 ans)	26,00 €	

<b><u>Voyages Soulard</u></b>		<b>10%</b>
Puy du Fou avec transport		
Cinéscénie_Billet Adulte	<b>47,50 €</b>	
Cinéscénie_Billet Enfant (5 à 13 ans)	<b>33,50 €</b>	
Cinéscénie_Billet Enfant (moins de 5 ans)	<b>7,50 €</b>	
Cinéscénie + Grand Parc_Billet Adulte	<b>66,00 €</b>	
Cinéscénie + Grand Parc_Billet Enfant (5 à 13 ans)	<b>43,00 €</b>	
Cinéscénie + Grand Parc_Billet Enfant (moins de 5 ans)	<b>7,50 €</b>	
<b><u>ACSO</u></b>		<b>7%</b>
Scénographie de Pierre Levée		
Adulte	<b>16,00 €</b>	
Enfant 4 à 12 ans	<b>8,00 €</b>	
Etudiant/ chômeur / personnes handicapées	<b>13,00 €</b>	
Groupe adultes (x10personnes)	<b>14,00 €</b>	
Groupe enfants (x10personnes)	<b>7,00 €</b>	
<b><u>A3PB</u></b>		<b>10%</b>
Promenade et pêche en mer		
Pêche en mer avec matériel	<b>37,00 €</b>	
Pêche en mer sans matériel	<b>34,00 €</b>	
Accompagnateur	<b>28,00 €</b>	
Promenade en mer_Adulte	<b>10,00 €</b>	
Promenade en mer_Junior de 4 à 12 ans	<b>7,50 €</b>	
Promenade en mer_Enfant moins de 4 ans	<b>Gratuit</b>	
Promenade en mer (coucher du soleil)_Adulte	<b>13,50 €</b>	
Promenade en mer (coucher du soleil)_Junior de 4 à 12 ans	<b>9,50 €</b>	
Promenade en mer (coucher du soleil)_Enfant moins de 4 ans	<b>Gratuit</b>	
<b><u>SARL Flu Transport</u></b>		<b>10%</b>
Promenade et pêche en mer La Messaline		
Pêche en mer + fourniture matériel	<b>34,00 €</b>	
Pêche en mer sans fourniture de matériel - accompagnateur	<b>31,00 €</b>	
Promenade en mer_Adulte	<b>9,50 €</b>	
Promenade en mer_Junior de 4 à 14 ans	<b>7,00 €</b>	
Promenade en mer_Enfant moins de 4 ans	<b>3,00 €</b>	
<b><u>Compagnie Vendéenne</u></b>		<b>10%</b>
Promenade et pêche en mer		
Pêche en mer + fourniture matériel	<b>34,50 €</b>	
Pêche en mer sans fourniture de matériel - accompagnateur	<b>31,50 €</b>	
Promenade en mer_Adulte	<b>10,50 €</b>	
Promenade en mer_Junior de 4 à 14 ans	<b>8,00 €</b>	
Promenade en mer_Enfant moins de 4 ans	<b>3,00 €</b>	
<b><u>Compagnie Vendéenne</u></b>		<b>10%</b>
Aller-retour Yeu		
Port St Gilles x de Vie		
Adulte	<b>34,50 €</b>	
Préférentiel(+de 60 ans, carte famille nombreuse, invalide 50%)	<b>32,00 €</b>	
Junior de 12 à - de 18 ans	<b>23,60 €</b>	
Junior de 4 à -12 ans	<b>17,80 €</b>	
Enfant de - de 4 ans	<b>5,00 €</b>	
Animaux domestiques	<b>8,00 €</b>	
Frais de modification	<b>1,5 € par personne et par trajet</b>	
<b><u>Compagnie Vendéenne</u></b>		<b>10%</b>
Aller simple Yeu/Continent		
Port : St Gilles x de Vie		
Adulte	<b>15 ou 20 €</b>	
Préférentiel(+de 60 ans, carte famille nombreuse, invalide 50%)	<b>15 ou 18 €</b>	
Junior de 12 à - de 18 ans	<b>15 ou 16 €</b>	
Junior de 4 à -12 ans	<b>14,00 €</b>	
Enfant de - de 4 ans	<b>2,50 €</b>	
Animaux domestiques	<b>4,00 €</b>	
Frais de modification	<b>1,5 € par personne et par trajet</b>	

<b><u>Compagnie Vendéenne</u></b>		<b>10%</b>
Aller-retour Yeu		
Port : Fromentine		
Adulte	<b>34,50 €</b>	
Préférentiel(+de 60 ans, carte famille nombreuse, invalide 50%)	<b>28,30 €</b>	
Junior de 12 à - de 18 ans	<b>23,60 €</b>	
Junior de 4 à -12 ans	<b>17,80 €</b>	
Enfant de - de 4 ans	<b>5,00 €</b>	
Animaux domestiques	<b>8,00 €</b>	
Frais de modification	<b>1,5 € par personne et par trajet</b>	

<b><u>Compagnie Vendéenne</u></b>		<b>10%</b>
Aller simple Yeu/Continent		
Port : Fromentine		
Adulte	<b>17,25 €</b>	
Préférentiel(+de 60 ans, carte famille nombreuse, invalide 50%)	<b>14,15 €</b>	
Junior de 12 à - de 18 ans	<b>11,80 €</b>	
Junior de 4 à -12 ans	<b>8,90 €</b>	
Enfant de - de 4 ans	<b>2,50 €</b>	
Animaux domestiques	<b>4,00 €</b>	
Frais de modification	<b>1,5 € par personne et par trajet</b>	

<b><u>Yeu Continent</u></b>		<b>10% sur HT</b>
Aller-retour Yeu		
Port : Fromentine		
Plein tarif (18 ans et plus)	<b>35,60 €</b>	
Préférentiel(+de 60 ans, carte famille nombreuse, invalide 50%)	<b>29,20 €</b>	
Junior de 12 à - de 18 ans	<b>24,50 €</b>	
Enfant de 4 à -12 ans	<b>18,70 €</b>	
Enfant de - de 4 ans	<b>5,40 €</b>	
Cycles	<b>24,20 €</b>	
Animaux domestiques	<b>11,80 €</b>	
Frais de modification	<b>1,50 €</b>	

<b><u>Compagnie Interîles</u></b>		<b>10%</b>
Promenade en mer Fort Boyard		
Adulte	<b>18,50 €</b>	
Junior (moins de 14 ans)	<b>11,50 €</b>	
Enfant (moins de 4 ans)	<b>4,00 €</b>	
Chien	<b>4,00 €</b>	

<b><u>Compagnie Interîles</u></b>		<b>10%</b>
Escale île d'Aix		
Adulte	<b>27,50 €</b>	
Junior (moins de 14 ans)	<b>17,50 €</b>	
Enfant (moins de 4 ans)	<b>4,00 €</b>	
Chien	<b>4,00 €</b>	

<b><u>Compagnie Interîles</u></b>		<b>10%</b>
Escale île d'Aix 1/2 j		
Adulte	<b>24,00 €</b>	
Junior (moins de 14 ans)	<b>15,50 €</b>	
Enfant (moins de 4 ans)	<b>4,00 €</b>	
Chien	<b>4,00 €</b>	

<b><u>Compagnie Interîles</u></b>		<b>10%</b>
Escale île de Ré		
Adulte	<b>19,00 €</b>	
Junior (moins de 14 ans)	<b>12,00 €</b>	
Enfant (moins de 4 ans)	<b>4,00 €</b>	
Chien	<b>4,00 €</b>	

<b><u>Compagnie Interîles</u></b>		<b>10%</b>
Escale île d'Oléron		
Adulte	<b>22,00 €</b>	

Junior (moins de 14 ans)	15,00 €
Enfant (moins de 4 ans)	4,00 €
Chien	4,00 €

\* la part de commission est fixée par les prestataires selon les conventions. Elle s'applique sur le chiffre d'affaires réalisé. Aucune négociation n'est possible.

### **III. Personnel Communal**

#### *1) Ouverture d'un poste saisonnier d'ASVP pour l'été 2011*

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique saisonnier afin d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique en période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 6 abstentions :

- **CREE** un emploi d'agent de surveillance de la voie publique contractuel du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011, à temps complet, en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (besoin saisonnier) ;
- **ATTRIBUE** à cet agent une rémunération basée sur l'indice brut 297 majoré 295 ; lui attribue également si besoin les indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans la limite mensuelle de 25 heures, heures des dimanches et jours fériés compris ; le cas échéant, les indemnités d'astreinte ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de travail à conclure avec l'intéressé

Les abstentionnistes souhaitent avoir plus d'informations sur l'emploi du temps, les missions et les horaires des policiers municipaux.

#### *2) Remplacement d'un agent en arrêt maladie au service administratif*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune va faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion de Vendée pour recruter un agent contractuel au titre du remplacement d'un agent titulaire du service administratif d'Angles.

### **IV. Informations diverses**

#### *1) Cérémonie patriotique du 8 mai*

Mme le Maire informe le Conseil qu'à la demande du président de l'UNC, de la musique militaire sera diffusée dans les rues d'Angles lors du défilé.

#### *2) Départ à la retraite de la Directrice de l'Ecole publique d'Angles*

Mme le Maire souhaite qu'un hommage soit rendu à Mme la Directrice de l'école publique du Dauphin Bleu à l'occasion de son départ en retraite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

### **V. Questions diverses**

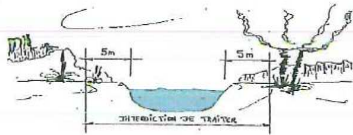
- a) Mme le Maire insiste sur la diffusion d'une circulaire préfectorale concernant l'utilisation de pesticides pour tout désherbage à proximité d'un point d'eau. Cette circulaire devra être affichée dans tous les placards communaux. Les contrevenants s'exposeront à de fortes pénalités.

## Protégeons notre biodiversité :

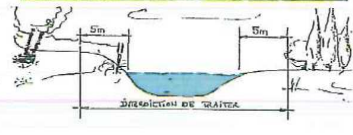
### Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUT PESTICIDE (DESHERBANT, FONGICIDE, INSECTICIDE)

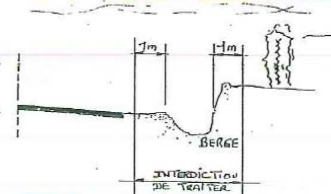
**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM** des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25 000. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100 m).



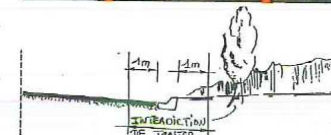
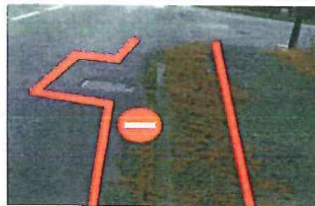
**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM** des sources, puits, forages, des berges des mares et des plans d'eau ne figurant pas sur les cartes IGN



**SUR ET A MOINS DE 1 METRE** de la berge des fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales à ciel ouvert.



**SUR ET A 1 METRE** des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

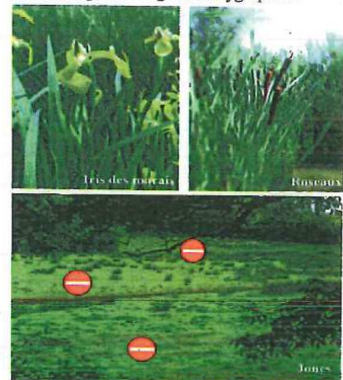


**DANS LES ZONES HUMIDES** caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante (joncs, roseaux, iris des marais...) l'application des pesticides dont les phrases de risque indiquées sur l'étiquetage comprennent les références ci-dessous, est interdite :



- R 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- R 51 : Toxique pour les organismes aquatiques
- R 52 : Nocif pour les organismes aquatiques
- R 53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R 54 : Toxique pour la flore
- R 55 : Toxique pour la faune
- R 56 : Toxique pour les organismes du sol
- R 57 : Toxique pour les abeilles
- R 58 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Exemples de végétation hygrophile :



**Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs.**

peines encourues : 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°10-DDTM-SER-022 du 17 mars 2010  
Arrêté préfectoral et panneau disponibles sur le site internet : <http://www.vendee.pref.gouv.fr>

- b) Le plan de désherbage en cours dans la commune consiste au passage d'un roto fil, suivi de l'application d'un désherbant spécial.  
La CAVAC va organiser gratuitement (17/18 mai) une démonstration de désherbage au moyen d'un appareil à vapeur en centre bourg. Mr BOILEAU Jean-Claude demande de préciser par les noms des rues les limites dites du « centre bourg ». Mr VANTHUYNE Guy souligne également qu'un arrêté de voirie pourrait être pris pour que chaque habitant entretienne le trottoir au droit de sa parcelle.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance le 26 avril à 22 heures 15.